



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le jeudi 9 juin 2022

à Madame la Directrice Académique
des services de l'Éducation Nationale
de l'Aveyron.

Objet : Agréments et EPS

Madame la Directrice Académique,

Nous tenons à attirer votre attention sur les difficultés de mise en œuvre par les équipes de certaines activités d'EPS dans un contexte fixant les nouvelles priorités nationales autour du « savoir nager » et du « savoir rouler à vélo », activités de plus obligatoires à l'école.

En particulier, s'agissant des séances de natation, elles sont organisées par les enseignant-es, qui certes sont considéré-es agréés dans toutes les disciplines mais ne sont pas des professionnels de l'activité. De plus, l'unique recours à des bénévoles, souvent simples parents d'élèves, interroge. En effet, il s'agit d'une discipline très technique, à risques, pour laquelle, à l'heure actuelle, enseignants et bénévoles agréés sont peu formés tout en endossant toutes les responsabilités. Envisagerait-on de confier l'enseignement du français ou des mathématiques à des parents agréés ?

Faire peser la responsabilité d'une priorité nationale sur des bénévoles soumis à une habilitation, qui engage en plus, de fait, leur responsabilité pénale, comme mentionné dans la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017, est plus que problématique : *« Comme pour les professeurs, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. »*

Plus largement, la gestion des agréments devient de plus en plus lourde et chronophage pour les directrices et directeurs : elles, ils doivent gérer la pénurie grandissante de bénévoles se portant candidats, difficulté accentuée par le fait de devoir repasser un agrément tous les 5 ans. Ils, elles doivent refaire valider la liste de l'ensemble des agréments tous les ans.

Lorsque les équipes réussissent à motiver des parents pour passer l'agrément, l'épreuve peut parfois s'avérer problématique, voire décourageante. Ainsi, lors d'un récent « agrément vélo », non seulement les candidats ont eu un ressenti désagréable quant au déroulement de la séance, mais en plus nombre d'entre eux se sont vus recalés sans même être informés du résultat, sans aucun mot d'explication. Tout cela manque sérieusement de bienveillance et de pédagogie. A nouveau, ce sont les directrices et les directeurs qui ont dû intervenir pour informer et rassurer ces bénévoles.

On promeut le savoir nager et le savoir rouler à vélo comme des domaines d'enseignement prioritaires à l'école mais on complexifie les procédures d'encadrement. Cela devient un casse-tête pour les équipes. La participation obligatoire de bénévoles agréés pour de nombreuses activités sportives rend leur organisation problématique, parfois impossible. Ainsi, une simple randonnée autour de l'école nécessite des bénévoles agréés pour lesquels il aura fallu anticiper leur inscription à une hypothétique session d'agrément...

Bien sûr, on ne peut que souscrire à ces priorités nationales, mais pour les mener à bien, l'Education Nationale doit enfin prendre ses responsabilités et donner des moyens humains avec, quand cela est nécessaire, des personnels professionnels (notamment pour la natation) et des moyens financiers. Il est absolument inadmissible que souvent ces activités pourtant obligatoires dépendent des recettes des quines et autres kermesses organisés par les parents d'élèves. Les services de l'état se doivent d'assurer leur financement, qu'il s'agisse du coût des transports et des entrées à la piscine ou de la mise à disposition de vélos pour le « Savoir rouler », faute de quoi se développent les inégalités territoriales que nous constatons en Aveyron et ailleurs.

Si nombre de ces dysfonctionnements relèvent d'initiatives et de décisions nationales, il nous a paru important que vous en soyez informée, aussi afin de solutionner ceux qui relèvent du niveau départemental, de vos compétences.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Stéphanie Massol



Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,
Antoine Cantais

